

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 mars 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 02 avril 2026  
à 20h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des 10 mars 2026 et 20 mars 2026

1-Finances : Taux d'imposition 2026 des taxes locales

2-Finances : devis aire de jeux

3-Délégation du Conseil Municipal au Maire - urbanisme

4-Désignation des délégués au sein des différentes structures

5-Commission de contrôle des listes électorales

6-CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

7-Correspondant défense

8-CCID : Commission Communale des Impôts Directs

9-Groupe d'acteurs locaux : inventaire des zones humides

10-Référents

11-Commissions communales

Questions diverses

---

## SEANCE DU 02 AVRIL 2026

*Le deux avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,*

*M. AMBERT Aymeric, Mme BLANCHARD Charlène M. BRILLOUET Damien, M. BRUN Xavier, Mme CHABOUSSIE Audrey, M. DUBREUIL David, Mme LEMMET Muriel, M. LEROY Christophe, M. MARCHADIER Bruno, Mme MARIDET Elisabeth, Mme MASSONNEAU Adeline, Mme OGER Isabelle, M. REGUILLET Alexandre, Mme ROUSSEAU Michelle.*

*Secrétaire de séance : Mme Isabelle OGER*

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 10 mars 2026, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance du 10 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Rectification du compte-rendu du 20 mars 2026

Suite à une erreur matérielle sur le tableau transmis par les services de la Préfecture, la délibération relative aux indemnités des élus a été modifiée en ce sens que le montant des indemnités dévolues aux adjoints est de 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (au lieu de 11.8%). Cette rectification a été faite en accord avec le service du contrôle budgétaire.

Le Conseil Municipal valide la rectification du compte rendu du 20 mars 2026 et adopte le compte-rendu à l'unanimité.

## 1-FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2026 DES TAXES LOCALES

02.04.2026.01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2026 et de les fixer à :

	Taux 2026
TFB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37.82 %
TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	48.26 %
TH : Taxe d'habitation	12.78 %

2 – d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Vote du conseil : pour : 15                  contre : 0                  abstention : 0*

## 2-FINANCES : DEVIS AIRE DE JEUX

02.04.2026.02

Considérant la conjoncture actuelle, la hausse des prix du gasoil et des matières premières, les prix du devis initial pour l'aire de jeux ont dû être révisés à la hausse. Les tarifs évoluent très rapidement.

Le montant du devis est au 25.03.2026 de **9 358.66 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de la société SEMIO, d'un montant de 9 358.66 TTC
- mandate Mme le Maire à signer ce devis

*Vote du conseil : pour : 15                  contre : 0                  abstention : 0*

## 3-DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – URBANISME

02.04.2026.03

Madame Le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Extrait de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

**27°** De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; »

Afin de faciliter les démarches administratives, Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de déposer directement, en cas de besoin, une demande de déclaration préalable ou de permis de construire au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qu'il y a à faciliter la bonne marche de l'administration communale, donne, en vertu de l'article L.2122-22-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation à Madame le Maire pour le dépôt de déclaration préalable ou de permis de construire au nom de la commune.

*Vote du conseil : pour : 15                      contre : 0                      abstention : 0*

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lever le vote à bulletin secret et de procéder par un vote à main levée pour les élections des différents délégués, représentants, et référents qui suivent.

#### **4-DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTES STRUCTURES**

02.04.2026.04

##### **1-SIVOS RPI Plassay-Les Essards-St Sulpice d'Arnoult**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du SIVOS du RPI Plassay-Les Essards-Saint Sulpice d'Arnoult

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Déléguées titulaires	Mme SIGNAT Lyliane Mme OGER Isabelle
Déléguées suppléantes	Mme CHABOUSSIE Audrey Mme LEMMET Muriel

##### **2-SIVU du Collège Fontbruant**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du SIVU du Collège Fontbruant

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Délégués titulaires	Mme BLANCHARD Charlène M. LEROY Christophe
---------------------	---

##### **3-SOLURIS**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués à SOLURIS

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Déléguée titulaire	Mme SIGNAT Lyliane
Déléguées suppléantes	Mme LEMMET Muriel Mme BLANCHARD Charlène

##### **4-Eau 17**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection du délégué à EAU 17

Est élue à l'unanimité des membres présents :

Déléguée titulaire	Mme MASSONNEAU Adeline
--------------------	------------------------

### **5-Syndicat de la Voirie : SDV 17**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

Considérant que de par sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de Saint Sulpice d'Arnoult doit désigner 1 électeur

Madame le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : M. BRILLOUET Damien

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de désigner :

M. BRILOUET Damien

en qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

### **6-Syndicat d'Electrification Rural : SDEER**

Le conseil municipal nouvellement installé doit désigner parmi ses membres un électeur au collège électoral du canton. Ce collège procédera ensuite à l'élection des délégués, membres du Comité Syndical du SDEER ;

Madame le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : M. BRUN Xavier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de désigner :

M. BRUN Xavier

en qualité de représentant de la commune au collège électoral du canton.

### **7-Saintonge Romane**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués au Pays de la Saintonge Romane

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Déléguée titulaire	Mme SIGNAT Lyliane
Déléguée suppléante	Mme MASSONNEAU Adeline

### **8-Syndicat Mixte Charente Aval : SMCA**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un délégué au Syndicat Mixte Charente Aval

Est élue à l'unanimité des membres présents :

Déléguée titulaire	Mme MARIDET Elisabeth
--------------------	-----------------------

### **9-Délégué au CNAS**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un délégué au CNAS

Est élu à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire	M. LEROY Christophe
-------------------	---------------------

## 5-COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

02.04.2026.05

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Mme ROUSSEAU Michelle est volontaire en tant que titulaire et Madame LEMMET Muriel est volontaire pour être suppléante.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nomination de

- Mme ROUSSEAU Michelle, comme membre titulaire de la commission
- Madame LEMMET Muriel, comme membre suppléante.

*Vote du conseil : pour : 15                    contre : 0                    abstention : 0*

## 6-CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

02.04.2026.06

Le Conseil Municipal fixe à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- quatre membres du conseil municipal
- quatre membres nommés par le Maire.

Sont élus, à l'unanimité, membres du CCAS

- M. MARCHADIER Bruno
- M. BRUN Xavier
- M. REGUILLET Alexandre
- Mme ROUSSEAU Michèle

Dans le cadre de l'action sociale sont nommés référents personnes vulnérables : MM. MARCHADIER Bruno, BRUN Xavier, REGUILLET Alexandre et Mme ROUSSEAU Michèle.

*Vote du conseil : pour : 15                    contre : 0                    abstention : 0*

## 7-CORRESPONDANT DEFENSE

02.04.2026.07

Créé en 2001 par le ministère aux anciens combattants, le Correspondant Défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il contribue au devoir de mémoire des citoyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée.

Es élu, à l'unanimité, correspondant défense :

- M. REGUILLET Alexandre

*Vote du conseil : pour : 15                    contre : 0                    abstention : 0*

## **8-CCID : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

02.04.2026.08

Le conseil doit proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants. Les services des impôts en retiendront la moitié.

Le Conseil finira d'établir la liste au prochain conseil.

## **9-GROUPE D'ACTEURS LOCAUX : INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

02.04.2026.09

Les zones humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Elles présentent un intérêt majeur pour la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes Cœur de Saintonge et le Syndicat Mixte Charente Aval ont lancé un recensement des zones humides sur leur territoire. Cette mission a été confiée au bureau d'étude Hydro Concept qui est intervenu pour des relevés de terrain en 2025. Puis les résultats ont été soumis à une consultation en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à main levée.

Sont élus, à l'unanimité, référents au sein du Groupe d'acteurs locaux :

- Mme MARIDET Elisabeth
- Mme MASSONNEAU Adeline
- M. AMBERT Aymeric

*Vote du conseil : pour : 15                    contre : 0                    abstention : 0*

## **10-REFERENTS**

02.04.2026.10

### **1-Correspondant Incendie et Secours**

Est élu, à l'unanimité, correspondant incendie et Secours

- M. BRUN Xavier

### **2-Interlocuteur alea climatique**

Sont élus, à l'unanimité, interlocuteurs alea climatique

- Mme MARIDET Elisabeth
- M. BRUN Xavier

### **3-Savoir-faire Cognac**

Est élu, à l'unanimité, référent savoir-faire Cognac

- M. LEROY Christophe

### **4-CDC : Contrat Local de Santé**

Sont élus, à l'unanimité, référent Contrat Local de Santé

- Mme SIGNAT Lyliane
- M. REGUILLET Alexandre

### **CDC : Projet Alimentaire Territorial**

Sont élus, à l'unanimité, référent Projet Alimentaire Territorial

- Mme MARIDET Elisabeth
- Mme MASSONNEAU Adeline

### **5-Heure civique**

Sont élus, à l'unanimité, référent Heure civique

- Mme OGER Isabelle (titulaire)
- Mme CHABOUSSIE Audrey (suppléante)

Dans le cadre de L'Heure civique, est élu, à l'unanimité, référent aide aux devoirs

- M. REGUILLET Alexandre

### **6-Maires pour la planète**

Est élu, à l'unanimité, référent Maires pour la planète

- Mme MARIDET Elisabeth

### **Panneau Pocket**

Sont élus, à l'unanimité, référents Panneau pocket

- Mme MASSONNEAU Adeline
- Mme CHABOUSSIE Audrey

### **Site Internet**

Est élu, à l'unanimité, référent site Internet

Mme BLANCHARD Charlène

## **11-COMMISSIONS COMMUNALES**

02.04.2026.11

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Madame le Maire propose au Conseil de constituer les commissions communales ci-dessous et d'en élire les membres

### **Commission Finances**

Tous les membres du Conseil Municipal

### **Commission Voirie, chemin, villages, bois, assainissement, éclairage public, bornage**

AMBERT Aymeric, MARCHADIER Bruno, BRUN Xavier, LEROY Christophe, MARIDET Elisabeth, MASSONNEAU Adeline.

### **Commission Bâtiments communaux, cimetière**

MARIDET Elisabeth, OGER Isabelle, DUBREUIL David, BRUN Xavier, BRILLOUET Damien, REGUILLET Alexandre.

### **Commission Information et communication**

MASSONNEAU Adeline, OGER Isabelle, BLANCHARD Charlène.

### **Commission Jeunesse, sports, santé, vie scolaire et périscolaire**

OGER Isabelle, LEMMET Muriel, ROUSSEAU Michelle, REGUILLET Alexandre

### **Commission Fêtes et cérémonies**

OGER Isabelle, DUBREUIL David, BRUN Xavier, BLANCHARD Charlène.

Commission Environnement, embellissement des villages, chasse

MASSONNEAU Adeline, MARIDET Elisabeth, OGER Isabelle, BRILLOUET Damien, CHABOUSSIE Audrey, AMBERT Aymeric.

Commission Plan communal de sauvegarde

MARIDET Elisabeth, BRUN Xavier, AMBERT Aymeric.

**QUESTIONS DIVERSES**

---Un exemplaire du budget 2026 a été remis aux nouveaux élus.

---Evolution du devis Soluris : devis initial : 3708.56 €, devis actualisé : 4 301.76 €. Le Conseil valide ce nouveau devis.

---Les membres du conseil acceptent que leur adresse mail soit transmise à la CDC ainsi qu'au député M. Plassard Christophe.

---Les réunions du Conseil Municipal se tiendront le deuxième mardi du mois. Le prochain conseil aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 20h00

---Commissions communautaires : les conseillers municipaux peuvent y participer après inscription.

La séance est levée à 00h22.

Le Maire,  
SIGNAT Lyliane

Le secrétaire de séance,  
Isabelle OGER